

L'Élection sans Candidat.e. Note méthodologique - Document de travail pour la désignation du Cercle de Coordination et des têtes de liste

Rédacteur : GP

La commande

La commande faite à « Collectiv-a » est l'animation, en ayant recours à la méthode de l'Élection sans Candidat, de deux moments fondateurs pour le Mvt Eco-Citoyen liégeois :

- Election du « *Cercle de Coordination* », le mardi 03 octobre 2017, en application du ROI du Mvt, qui est à adopter le jour même, en début de soirée ;
- Election des candidat.e.s aux *places stratégiques*, avec cette même méthode, éventuellement adaptée sur base de l'expérience du 3/10, après appropriation de cette méthode par l'ensemble des membres, un mois plus tôt. La date retenue est le Samedi 11/11, matin.

Le dispositif

Le nombre des participant.e.s a conduit à imaginer un dispositif pour rendre utilisable, dans un tel contexte, cette méthode bien documentée. Cette adaptation a fait l'objet de plusieurs versions. Les derniers ajustements, décrits ci-dessous, correspondent à ce que « *Collectiv-a* » est prêt à animer.

A l'entrée, on vérifie la qualité de votant de chaque personne (selon ROI)

En séance, on expose le profil, ainsi que les repères de la méthode et on vérifie qui ne peut être désigné.e.

Une méthode aléatoire composera des tables composée de 6 à 10 personnes, qui utiliseront la méthode « *Bulletin de vote non anonyme* » : chaque personne aura l'occasion d'inscrire 4 personnes sur son bulletin de vote et d'expliquer ensuite pourquoi elle choisit ces personnes, lors d'un tour de parole, ce qui suppose une personne désignée pour réguler la parole.

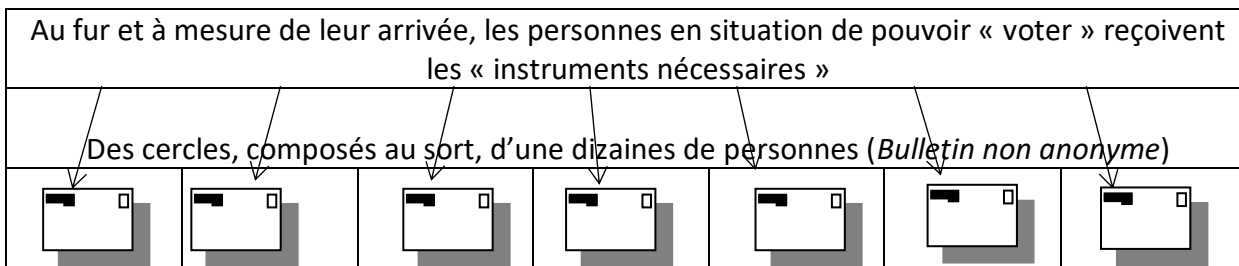
Une méthode aléatoire désignera un « cercle central électif », composé de 10 à 14 personnes. Celui-ci, animé par « *Collectiv-a* », utilisera la méthode de l'EsC pour composer le Cercle Permanent de Coordination (= 7 personnes), en tenant compte des critères de composition tels que décrits dans le ROI

Le reste des personnes se tiendra dans un second cercle et observera le processus. Ces personnes n'auront pas le droit à la parole sauf si :

- un membre du cercle central électif aurait une question à poser à l'un d'eux
- une de ces personnes est citée dans la proposition. Elle aura alors la possibilité d'objecter ou non à son élection.

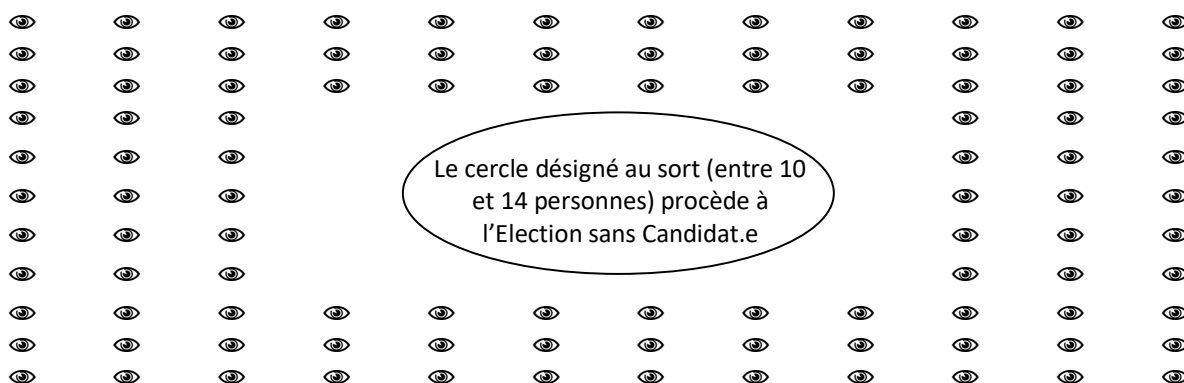
Lorsqu'un consentement a été trouvé, la liste est proposée au vote à l'entièreté de l'assemblée qui peut l'approuver ou non. Dans le cas où le cercle central électif n'arrive pas à un consentement ou que l'assemblée n'approuve pas la proposition, le processus est mis en pause et il revient au cercle provisoire de coordination de prolonger son mandat en proposant une suite au processus dans les jours qui suivent.

Un petit schéma vaut mieux...



2

Une personne tirée au sort dans chacun de ces cercles, pour constituer le cercle « électif », qui élaborera sa décision, avec l'EsC, sous le regard de tous les autres.



Validation par l'assemblée de tous les votants

Commentaires, étape par étape

1. Admission aux votes...

Le cercle provisoire de Coordination prend les dispositions nécessaires pour clarifier cette question sans ambiguïté. (des doutes risqueraient de « casser l'ambiance ! »)

2. Le profil de fonction

Il aura été établi par le Cercle Provisoire de Coordination et envoyé avec la convocation.
Le faire valider en début de séance.

3. Composition des premiers cercles

Petits papiers aléatoirement distribués aux personnes ayant droit de vote, au fur et à mesure de leur arrivée.

Procéder au décompte du nombre des votants en début de soirée et calculer¹ :

- le nombre idéal de participant.e.s dans les cercles de premier rang ;
- le nombre idéal de participant.e.s dans le cercle électif.

1 Nécessité de se doter l'informaticien.ne.s scrutateurs/rices. ... David Beckers, Nicolas Franka... Tableau Excel avec des formules préparées à l'avance...

4. Modalités de discussion dans les premiers cercles

- Présenter le profil de fonction (mandat, selon ROI, qualités, ...selon proposition Cercle provisoire de Coordination)
- Consigne : parmi celles qui ne se sont pas opposées à l'idée d'être candidates, quelles sont les 4 personnes (2 F, 2 H, un.e citoyen, un.e ecole,... ?) que nous estimons les mieux à même d'assumer cette fonction pour la coordination du mouvement ? Voici pourquoi.
- Vous avez 30 min. Utilisez pour cela le « *Bulletin de vote non anonyme* »²
- Chaque sous-groupe devra être accompagné.e par une personne régulant la parole et l'expression.³
- ...

5. Modalités de sélection du cercle électif

- Chacun des « premiers cercles » numérote ses membres de 1 à 10
- On tire au sort (en affichant un chrono) les numéros désignés pour faire partie du cercle électif central.
- Le nombre de membres du cercle central sera déterminé, en début de soirée (entre 10 et 14, pour avoir une représentativité/diversité suffisante).⁴

6. Gestion de la procédure EsC par le cercle électif central

- Collectiv-a prend en charge cette phase
- Rappeler les statuts des personnes : pas de mandat de leur premier cercle puisque tirées au sort. Avec leur personnalité, s'expriment et réagissent aux arguments des autres.
- Elles peuvent, si elles en expriment le souhait, faire appel à la réflexion d'une ou plusieurs personnes parmi celles qui observent.
- Les personnes dont le nom est cité peuvent émettre une objection (raisonnable bien sûr) à ce que leur nom soit dans la corbeille
-

Pilotage général : des interlocuteurs/trices

Une telle soirée demandera sans doute une série de micro-décisions à prendre en séance. Julien Didier, qui animera au nom de « *Collectiv-a* » demande à ce que lui soit désignée 2-3 personnes qui soient ces interlocuteurs/trices pour cela.⁵

Précisions et questions à trancher.

Q1. Ira-t-on **jusqu'au bout du consentement**, au sein du cercle électif, sans se donner de limite d'heure ? Au contraire, ou convient-on, d' « entrée de jeu », d'une heure limite (avec tolérance d'un quart d'heure ?) Dans cette hypothèse, le mandat du Cercle provisoire de Coordination est prolongé. Le mandat de proposer une suite lui est confié.

2 A fournir par « *Collectiv-a* »

3 Estimer le nombre nécessaire. Julien Didier et son/sa co-intervenant.e + Gérard P + Alfredo SJ + Daniel W + Géraldine M + Véronique W + Evelyne Dodeur + ...

4 Voir ci-dessus, point 3.

5 Proposition : Gérard P + ...

Q2. Quelles objections raisonnables au fait d'être candidat.e au Cercle de Coordination ?

Nous avons imaginé la séquence : « voici le profil recherché. Tou.te.s sont sensé.e.s être candidat.e.s. Qui souhaite ne pas l'être ? ⁶ ne peut-on mieux faire ?

N'accepter que les objections raisonnables⁷ et écarter toutes les autres ? (ex : je n'ose pas, j'ai pas le temps⁸, mon mandat actuel me prend tout mon temps, je me réserve pour la liste électorale⁹...) **Julien Didier estime irrecevable que des personnes se dégagent de l'élection avant même qu'elle ait commencé.**

Q3. Dans la proposition ci-dessus, **l'assistance observe** (et ne contribue pas activement à) la réflexion qui se mène dans le cercle central, sans intervenir d'initiative. Argument : la formule initiale (des petits papiers de l'extérieur vers n'importe quelle personne du cercle central) risquent de gêner le déroulement normal des échanges d'arguments par l'arrivée intempestive d'éléments d'appréciation supplémentaires dont les personnes destinataires ne sauront que faire.
Valider cette solution.

Q4. Validation générale de la liste. Au terme du travail de cercle électif central, et ayant entendu les objections des personnes désignées, quelle validation par l'assemblée ? Deux formules :

1. Recueillir les consentements (« *Vivre avec ?* » Bulletins Verts et Rouge) puis entendre les objections et examiner si et comment elles peuvent être levée pour enrichir le résultat. Se donner un temps limite pour cette phase (15 min ?) Sinon, on passe au vote. Il faut annoncer cette alternative dès le début, avec une fourchette temporelle.
2. Procéder à un vote. Le ROI prévoit dans ce cas la majorité absolue des votes valablement exprimés. Pour un tel cas, ne faudrait-il prévoir $\frac{3}{4}$ des voix ?

Si la liste n'est pas validée... On souligne le sérieux des efforts, l'apprentissage par le groupe de la méthode... Le mandat du Cercle prov de Coordination est prolongé, à charge pour lui de proposer une suite opérationnelle à la prochaine assemblée.

6 Certes, cette formule restreint le nombre des personnes entre lesquelles choisir et contribue à rencontrer l'objection d'une connaissance insuffisante des personnes. Mais cela va à l'encontre de l'approche « EsC », puisque les personnes qui ne se désistent pas posent, en creux, un acte de candidature. De plus, la procédure vise justement à désigner des personnes qui ne se croient pas capables, alors que cette capacité s'acquiert, en l'exerçant et en étant pour cela investie de la confiance du groupe.

7 Ex. Gérard P peut objecter : je suis dans le Cercle-Animation » et ne peut donc être aussi dans le « Cercle de Coordination »

8 A mon estime, le Cercle de Coordination va avoir un boulot insensé à faire : construire et coordonner un mvt en construction, mener une campagne électorale et un entrée en majorité... ce cercle n'aura guère de temps à consacrer à une personne désignée qui dirait : « je n'y connais rien, j'apprends,... »

9 En toute rigueur, une objection porte sur le présent. Si une personne, membres du Cercle de Coordination élu le 03/10 et désignée dans les candidat.e.s visibles le 11/11, elle pourrait démissionner et être remplacée.

P1. Le Cercle de Coordination est désigné « comme une équipe », comme un « ticket » de 7 personnes », qui auront éventuellement à se répartir entre elles des rôles spécifiques. Seuls les équilibres prévus dans le ROI sont à prendre en compte, à savoir :

- Pas plus de 4 membres du même genre
- Equilibres entre composantes politiques et « citoyennes », selon les termes du ROI adopté le 03/10

P.2. ...

ANNEXES

Le profil de fonction pour le cercle de Coordination + les qualités requises.

Extraits pertinents des propositions du Cercle « *Pilotage & Fonctionnement – ROI* ». (version : mai 2017)

(Définitions)

Le cercle de coordination est l'instance permanente chargée de gérer au quotidien et de coordonner la campagne du mouvement ; après la campagne, ce cercle a vocation, dans le respect des délégations de l'assemblée lui donnera, d'assurer la mise en œuvre du programme.

(Les cercles permanents)

Les cercles permanents sont créés pour la durée de la législature 2018-2024.

Les membres des cercles permanents sont désignés au terme d'une procédure fixée chaque fois par l'assemblée.

Les mandats sont de une année renouvelables. Sur proposition de 5 membres, l'assemblée des membres peut mettre fin aux mandats avant l'arrivée de leur terme.

Les mandataires communaux ne peuvent être membres d'un cercle permanent.

Les membres d'un cercle permanent ne peuvent être membre d'un autre cercle permanent.

Le cercle de coordination est composé de 7 membres dont au maximum 4 membres d'Ecolo et au maximum 4 membres du même genre. Il exerce des missions qui lui sont confiées par l'assemblée. Le cercle de coordination peut inviter toute personne qu'il estime utile au bon accompagnement de ses missions. OU, selon texte à voter le 03/10

Le cercle de coordination est composé de 7 membres dont au minimum 2 membres sont sans affiliation à une association ou mouvement politique et au maximum 4 membres du même genre

(...)

Le cercle d'animation est composé de 3 membres reconnus pour leur compétence en matière d'animation de réunion. Il a pour mission de présider et d'animer l'Assemblée. Pour chaque réunion, il désigne un de ses membres chargé de la préparer en concertation avec le cercle de coordination et ensuite de l'animer.

L'expérience de quelques mois du cercle provisoire de Coordination permet d'ajouter à ce profil général des considérations complémentaires.

- Disponibilité (temps pour des réunions, des lectures de notes diverses...)
- Créativité (contribuer à trouver des solutions originales pour rencontrer le besoins d'une expérience originale)
- Organisation (mettre les mains à la pâte pour la réalisation concrète)
- Expériences de coordination d'activités et de groupes dans des contextes similaires
- ...

Le profil pour les têtes de liste + les qualités requises.

Considérations préliminaires

- Déterminer le nombre des personnes à désigner ainsi ; (les places « stratégiques » : 4 - 6 ? / 8 - 10?)
- Ne pas perdre de vue la suppression totale de l'effet dévolutif de la case de tête
- Première estimation d'une méthode pour composition du reste de la liste (45 – 39 ?)
- ...
- Dans le ROI, veiller à préciser :
 - Les règles du jeu pour l'organisation de la campagne électorale (campagnes « personnelles » ou collectives, de « composantes du Mvt Eco-Citoyen » ou du MEC, ...)
 - La présence sur la liste, conditionnée à la signature préalable d'un contrat de rétrocession ;
 - Les modalités de financement de la campagne électorale : contributions Ecolo, autres contributions + contributions individuelles
 - ...
- La législation (« tirette »...) etc.
- ...

Qualités requises

% à la période électorale

- Disponibilité
- Capacité à présenter et défendre l'esprit et les propositions du « Mvt Eco-Citoyen »
- Expérience de la vie politique communale
- Capacité à affronter, en débats, les représentant.e.s des autres partis et notamment les têtes de listes :
 - Christine Defraigne
 - Willy Demeyer
 - Raoul Hedebouw
 - ...
- Recul critique, résistance à l'agressivité...
- Capacité à s'adresser à des publics les plus larges...
-

% négociation accord de majorité

- Compétences et vigilance stratégique
- Recul critique, résistance à l'agressivité...
- Capacité de relais avec le Mvt Eco-Citoyen
- ...

% durée de la législature

- Compétences et vigilance stratégique
- Capacité de relais avec le Mvt Eco-Citoyen
- Capacité à s'insérer dans un travail d'équipe...

En général

La tête de liste doit être une personne « *bourgmestrisable* », c-à-d : incarner la fonction, gestionnaire d'une coalition, chef de la police, ...